

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

AMENDEMENT

N ° CD202

présenté par

M. Taite, Mme Gruet, M. Brigand, M. Cinieri et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.